

29/04/2021

Les Turcs en France : un « isolat » séparatiste ?

L'essentiel :

- Environ 700 000 Turcs résident aujourd'hui en France - dont la moitié ayant acquis la binationalité française. Cette diaspora est en croissance démographique, via la poursuite de l'immigration et une forte natalité.
- *Illustration : les immigrées turques en France ont 3,1 enfants par femme en moyenne (contre 1,9 pour les femmes non-immigrées).*
- La communauté turque est marquée par un important déficit d'intégration économique et éducative.
- *Illustration : seuls 39% des 20-35 ans enfants d'immigrés turcs étaient diplômés du baccalauréat en 2008, soit 30 points de moins que les jeunes ni immigrés ni enfants d'immigrés (68%) et le taux le plus bas parmi toutes les origines étudiées.*
- Les Turcs constituent le groupe ethnoculturel immigré le plus endogame.
- *Illustration : 93% des femmes et 80% des hommes descendant d'immigrés turcs en France épousent un conjoint turc ou d'origine turque.*
- Les immigrés turcs sont ceux qui maîtrisent le moins le français et pratiquent le plus exclusivement leur langue d'origine.
- L'Islam turc en France se structure de manière séparée, avec ses propres mosquées et ses organisations sous tutelle politique.
- Cette diaspora constitue un instrument majeur de pression au service du président Erdogan et du nationalisme turc sur le sol français.

À l'automne 2020, plusieurs villes de France ont été le théâtre des mêmes scènes stupéfiantes. Dans le centre de Dijon, de Vienne ou de Décines, quelques centaines d'individus brandissant des drapeaux turcs ont improvisé des défilés non-déclarés à la nuit tombée, scandant des slogans à la gloire du président Recep Tayip Erdogan, des invocations religieuses (« *Allah akbar* ») ainsi que des menaces de mort envers la population avoisinante d'origine arménienne¹.

Ces épisodes s'inscrivaient dans un contexte de fortes tensions entre Paris et Ankara autour de différents sujets : les caricatures de Mahomet, le face-à-face militaire entre navires français et turcs en mer Egée suite aux violations de l'espace maritime grec, la guerre au Haut-Karabagh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan - soutenu par la Turquie. L'attention publique s'est alors portée sur cette communauté immigrée, parfois qualifiée d'« **isolat turc** » (Jérôme Fourquet)² en raison de sa réputation de fermeture et d'allégeance au pays d'origine.

Mais qu'en est-il vraiment ? L'analyse des faits objectifs à notre disposition tend à confirmer ce constat dans une large mesure.

¹Voir par exemple [l'article de Libération](#) relatant ces faits.

² Jérôme Fourquet, *L'Archipel français*, Seuil, 2019, p.171

L'histoire de cette immigration

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle l'aspect fermé de la diaspora turque en France s'expliquerait par son statut de « dernière arrivée » sur le sol national, les flux migratoires en provenance de Turquie commencent dès la fin des Trente Glorieuses. Les gouvernements des deux pays **signent le 8 avril 1965 une « convention de main-d'œuvre entre la France et la Turquie »**³. Il s'agit alors de prévoir une immigration de travail temporaire, qui vise à diversifier le profil des travailleurs étrangers recrutés en cette période de forte croissance.

Le démarrage de l'immigration turque se fait dans les années qui suivent. L'INSEE recense 7 628 ressortissants turcs sur le territoire français en 1968 ; ils sont 50 860 (près de 7 fois plus) quatre ans plus tard, en 1972⁴. Les deux tiers d'entre eux sont installés dans trois zones : **l'Île-de-France, l'Est alsacien-lorrain et la région Rhône-Alpes**⁵. Il est à noter que leur profil sociologique diffère nettement des nombreux Turcs arrivés en Allemagne durant la même période : tandis que ceux-ci proviennent des régions les plus industrialisées de la Turquie, les Turcs immigrés en France sont essentiellement **originaires de l'Anatolie centrale et orientale**⁶ - **régions rurales marquées par un lourd retard économique et éducatif**.

L'arrêt officiel de l'immigration de travail en 1974 et le décret de 1976 instaurant un droit au **regroupement familial** changent radicalement la nature de la présence turque, tout en permettant la poursuite des flux entrants. L'INSEE dénombre 123 540 Turcs sur le territoire français en 1982⁷ - soit une **augmentation de 1 500% en 14 ans**. L'arrivée de nouveaux ressortissants se poursuit sans interruption dans les décennies suivantes. Les phases d'instabilité politique et de persécution des minorités en Turquie génèrent de nouveaux profils : au socle « Turc ethnique / musulman sunnite » s'ajoutent des Kurdes, des Alévis, des Chaldéens, ainsi que des militants marxistes réprimés par le régime militaire. A compter des années 1990, l'idée d'une **sédentarisation en France** s'installe chez la majeure partie des immigrés turcs. Leurs enfants nés sur place acquièrent généralement la citoyenneté française à leur majorité, le plus souvent en complément de la nationalité turque.

³ [Décret portant publication de la Convention](#)

⁴ Données INSEE citées par le professeur Mehmet Ali-Akinci, « La communauté turque en France en 2020 », revue *France Forum*, mai 2020 ([Lien](#))

⁵ Tigrane Yégavian, *Les diasporas turque et azerbaïdjanaise de France : instruments au service du panturquisme*, Centre Français de Recherche sur le Renseignant, 2021, p.10

⁶ Ségolène Débarre et Gaye Petek, *Histoire des Turcs en France*, éditions du Détour, 2019, pp. 18-22.

⁷ Données INSEE citées par Mehmet Ali-Akinci, *op. cit.*

En croissance continue, la diaspora turque en France compte environ 700 000 membres

La communauté turque en France serait **forte d'environ 700 000 personnes en 2020** d'après le chercheur Mehmet Ali-Kanci⁸, qui s'appuie notamment sur les données de l'ambassade de Turquie et de la direction turque des Relations extérieures et des Aides aux travailleurs à l'étranger. Parmi ces 700 000 ressortissants turcs, **plus de la moitié auraient maintenant acquis la citoyenneté française**⁹ en complément de leur nationalité d'origine.

Ces estimations sont globalement corroborées par l'analyse des statistiques de l'INSEE. En 2019, celles-ci recensent 251 000 immigrés nés en Turquie vivant sur le sol français¹⁰ et 312 000 personnes nées en France d'au moins parent né en Turquie¹¹ - qui conservent la nationalité turque à partir du moment où la naissance est déclarée au consulat. L'écart entre cette somme - 563 000 individus - et celles des autorités turques s'explique à la fois par l'existence d'une troisième génération de Turcs vivant en France (nés de grands-parents immigrés et non-comptabilisés par l'INSEE) et par l'ampleur de l'immigration clandestine.

Si on les retrouve désormais sur l'ensemble du territoire national, les Turcs ont néanmoins conservé une présence particulièrement forte dans leurs premières zones d'implantation : la façade Est et la région parisienne. Ils constituent ainsi **la première communauté immigrée en Alsace et la troisième en Franche-Comté** d'après le Ministère de l'Intérieur¹². Leur nombre absolu est le plus important en **Ile-de-France** et dans la région **Rhône-Alpes**¹³.

La communauté turque connaît une dynamique d'expansion portée par deux moteurs conjoints :

1) Une natalité fortement supérieure à la moyenne nationale

Les immigrées turques en France ont **3,1 enfants par femme en moyenne** d'après le démographe François Héran¹⁴, professeur au Collège de France, soit un taux de fécondité 62%

⁸ Mehmet Ali-Kanci, *op. cit.*

⁹ Mehmet Ali-Kanci, *op. cit.*

¹⁰ INSEE, « Répartition des immigrés par groupe de pays de naissance » (consulté le 16/04/2021 : [Lien](#))

¹¹ INSEE, « Origine géographique des descendants d'immigrés » (consulté le 16/04/2021 : [Lien](#))

¹² Ministère de l'Intérieur, « Immigration dans les anciennes et nouvelles régions de France », 2015 (consulté le 17/04/2021 : [Lien](#))

¹³ Stéphane de Tapia, « Permanences et mutations de l'immigration turque en France », Hommes & Migrations, juillet 2009 ([Lien](#))

¹⁴ François Héran, entretien avec *L'Opinion*, 4 octobre 2019 ([Lien](#))

plus élevé que celui des femmes non-immigrées (1,8 enfants) et 48% plus élevé qu'en Turquie même (2,1)¹⁵.

2) Des flux migratoires en provenance de Turquie qui se poursuivent

Les primo-titres de séjour sont accordés **pour « motif familial » en premier lieu** (ce qui est vrai pour l'immigration dans son ensemble¹⁶). Cela est d'autant plus fréquent que la communauté turque pratique une endogamie record et que ses choix matrimoniaux s'orientent souvent vers un conjoint vivant encore dans le pays d'origine - nous y reviendrons.

Il faut ajouter à cela une spécificité turque émergente : **le recours de plus en plus marqué aux procédures d'asile**. Tandis que la Turquie ne figurait pas parmi les dix premières nationalités représentées dans les demandes d'asile en 2015¹⁷, elle est **devenue le cinquième pays d'origine le plus fréquent** pour les premières demandes déposées en 2020¹⁸. Or le détournement de ces procédures à des fins d'immigration clandestine est désormais massif : nombre de déboutés de l'asile restent sur le territoire français, et seules 15% des mesures d'éloignement prononcées étaient effectivement exécutées en 2018¹⁹ (voir [l'article que nous avons consacré à ce sujet](#) ainsi que [la tribune du juriste Carl Hubert](#)).

Une autre voie majeure d'immigration illégale consiste dans **le détournement du système des visas temporaires**, qu'il s'agisse des visas de court-séjour Schengen ou des visas de long séjour, à l'échéance desquels de nombreux étrangers demeurent sans titre sur le territoire national. En 2019, 137 063 visas d'entrée en France ont été accordés à des citoyens turcs²⁰, contre 99 520 visas en 2014²¹ - soit une **hausse de 38% en 5 ans**. L'accord migratoire signé entre l'Union européenne et la Turquie le 18 mars 2016 prévoit par ailleurs une **future exemption de visa pour les Turcs** entrant dans l'espace Schengen au titre de courts séjours²². Si cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre, son entrée en vigueur risquera néanmoins de renforcer les opportunités offertes à l'immigration illégale.

¹⁵ François Héran, *op. cit.*

¹⁶ Ministère de l'Intérieur, « Immigration - Derniers chiffres clés : La délivrance des premiers titres de séjour par famille de motif », 9 avril 2021 (consulté le 17/04/2021 : [Lien](#))

¹⁷ Ministère de l'Intérieur, « Les demandes d'asile (statistiques) », 8 juillet 2016 (consulté le 17/04/2021 : [Lien](#))

¹⁸ Ministère de l'Intérieur, « Immigration - Derniers chiffres clés : Demandes d'asile », 9 avril 2021 (consulté le 17/04/2021 : [Lien](#))

¹⁹ Cour des comptes, *L'entrée, le séjour et le premier accueil des personnes étrangères*, 2020, p.150

²⁰ Ministère de l'Intérieur, « Immigration - Derniers chiffres clés : La délivrance de visas aux étrangers », 9 avril 2021 (consulté le 17/04/2021 : [Lien](#))

²¹ Ministère de l'Intérieur, « Juillet 2015 - L'admission au séjour - Visas » (consulté le 17/04/2021)

²² [Déclaration conjointe du 18 mars 2021](#)

La communauté turque est marquée par un important déficit d'intégration économique et éducative

À l'instar des populations originaires du continent africain, les Turcs connaissent un retard persistant en termes d'activité professionnelle et de niveau socio-économique par rapport à la population non-immigrée. Citons par exemple les données suivantes :

- **47,6% des Turcs de plus de 15 ans vivant en France étaient chômeurs ou inactifs** (ni en emploi, ni en études, ni en retraite) en 2016, soit un taux trois fois plus élevé que celui des Français (14,2%)²³ ;
- **Seuls 35,3% des Turcs de plus de 15 ans vivant en France étaient en emploi** en 2016, contre 49,8% des ressortissants français²⁴ ;
- **38% des ménages d'origine turque vivaient en HLM** en 2017, soit trois fois plus que les ménages non-immigrés (13%)^{25,26}.

Un retard plus remarquable a trait au parcours scolaire des enfants d'immigrés turcs et à leur niveau de qualification académique particulièrement bas, encore moins élevé que celui des enfants d'immigrés maghrébins ou sahéliens - lesquels accusent pourtant un fort déficit par rapport aux individus d'origine française ou européenne. Ces éléments ont notamment été révélés par l'enquête *Immigrés et descendants d'immigrés* publiée par l'INSEE en 2012²⁷, qui apporte les éléments suivants :

- **32% des 20-35 ans enfants d'immigrés turcs n'étaient pas diplômés au-delà du brevet** en 2008, soit trois fois plus que les 20-35 ans ni immigrés ni enfants d'immigrés (11%) et **le taux le plus élevé** parmi toutes les origines étudiées²⁸ ;
- **Seuls 39% des 20-35 ans enfants d'immigrés turcs étaient diplômés du baccalauréat** en 2008, soit une proportion inférieure de presque 30 points à celle des

²³ Ministère de l'Intérieur, « L'immigration en France, données du recensement 2017 » (consulté le 22/11/2020 : [Lien](#))

²⁴ Ministère de l'Intérieur, « L'immigration en France, données du recensement 2017 » (consulté le 22/11/2020 : [Lien](#))

²⁵ INSEE, *op. cit.*

²⁶ Ministère de l'Intérieur, « Le logement des immigrés vivant en France en 2017 » (consulté le 11/03/2021 : [Lien](#))

²⁷ INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France, 2012* ([Lien](#))

²⁸ INSEE, *op. cit.*

20-35 ans ni immigrés ni enfants d'immigrés (68%) et **le taux le plus bas** parmi toutes les origines étudiées²⁹ ;

- **Seuls 12% des 20-35 ans enfants d'immigrés turcs étaient diplômés de l'enseignement supérieur long** en 2008, soit deux fois moins que les 20-35 ans ni immigrés ni enfants d'immigrés (25%)³⁰.

Il est à noter que les femmes nées de parents immigrés turcs ont une probabilité deux fois moindre d'être diplômés de l'enseignement supérieur long que les hommes de même origine (8% contre 18%), alors que leur taux d'obtention du baccalauréat est supérieur (42% contre 37%)³¹. Cette distorsion unique parmi les différentes nationalités analysées par l'INSEE - les femmes d'origine étrangère étant en moyenne plus qualifiées que les hommes - peut s'expliquer par le poids des structures familiales et culturelles turques. Celles-ci tendent à **privilégier le rôle domestique des femmes comme épouses et mères au foyer**, au détriment de leurs études et de leurs perspectives professionnelles³².

En ce qui concerne les jeunes hommes d'origine turque, les conséquences économiques de leur faible niveau de qualification scolaire sont partiellement atténuées par **l'existence d'un entrepreneuriat communautaire** centré sur une poignée de secteurs tels que le bâtiment, la restauration rapide, les ateliers de confection, la serrurerie ou la cordonnerie. Selon le géographe Stéphane de Tapia, « *la création d'entreprise par les "originaires de Turquie" [...] permet d'insérer de nombreux enfants de migrants (parfois au détriment de la scolarité et de la formation) et des primo-arrivants (parfois au prix des droits sociaux élémentaires)* »³³.

Cette forte cohésion ethnique emporte cependant d'autres conséquences, qui contribuent à faire de la communauté turque un « *isolat* » au sein de la société française - une situation propice à toutes les instrumentalisations politiques et religieuses.

²⁹ INSEE, *op. cit.*

³⁰ INSEE, *op. cit.*

³¹ INSEE, *op. cit.*

³² Corinne Régnard, *Immigration et présence étrangère en France en 2003*, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, 2005, pp. 194-207

³³ Stéphane de Tapia, *op. cit.*

Les Turcs constituent le groupe ethnoculturel immigré le plus endogame de France

Pour reprendre les termes du politologue Jérôme Fourquet, « *le très faible degré d'ouverture démographique du groupe turc interroge, tant l'endogamie y demeure puissante* »³⁴.

Les études disponibles à ce sujet fournissent en effet des données frappantes : **93% des femmes descendant d'immigrés turcs en France épousent un conjoint turc ou d'origine turque (80% des hommes descendant d'immigrés turcs sont dans le même cas)**, faisant ainsi de ce groupe ethnoculturel le plus endogame de tous³⁵. A titre de comparaison, les femmes d'origine marocaine - deuxième groupe le plus endogame - sont « seulement » 70% à épouser un homme de même origine nationale. Chez les femmes d'origine vietnamienne, laotienne ou cambodgienne, ce pourcentage tombe à 27%³⁶.

Cette tendance forte à l'endogamie se retrouve dans toutes les communautés turques d'Europe occidentale, notamment celle d'Allemagne³⁷ qui elle est la plus nombreuse. Elle est néanmoins particulièrement marquée en France. Le chercheur Samim Akgönül constate ainsi que **les choix matrimoniaux des Turco-Français s'orientent plus souvent vers des partenaires résidant encore en Turquie** que vers la diaspora déjà présente en France³⁸. Outre le fait que cette préférence génère d'importants flux d'immigration légale pour motif familial (qu'il s'agisse du regroupement familial ou de l'obtention d'un titre de séjour « conjoint de Français » - si l'époux vivant sur le sol national a déjà acquis la citoyenneté française), celle-ci s'inscrit dans une logique délibérée que l'on pourrait qualifier de séparatiste. En effet, selon Akgönül, « *cette stratégie matrimoniale correspond au souhait des parents d'empêcher une acculturation trop poussée de leurs enfants, qui serait favorisée par un mariage entre deux descendants d'immigrés turcs, voire, encore plus, dans le cas d'un mariage avec une personne française, sans ascendance migratoire* »³⁹.

L'endogamie turque en France revêt par ailleurs des formes spécialement archaïques, caractérisées par **le poids des mariages arrangés et la récurrence des unions intra-familiales**. Comme le résume Stéphane de Tapia : « *le constat est celui, statistique, de la*

³⁴ Jérôme Fourquet, *op. cit.*, p.171

³⁵ Beate Collet et Emmanuel Santelli, « Les couples mixtes franco-algériens en France. D'une génération à l'autre », *Hommes & Migrations*, janvier 2012, pp.54-64.

³⁶ Beate Collet et Emmanuel Santelli, *op. cit.*

³⁷ Eran Gündüz, « Les choix conjugaux des descendants d'immigrés turcs en Allemagne. Une approche biographique », *Migrations et société*, janvier 2013, pp. 121-136

³⁸ Samim Akgönül, « Appartenances et altérités chez les originaires de Turquie en France. Le rôle de la religion », *Hommes & Migrations*, juillet 2009, pp. 34-49

³⁹ Résumé par Eran Gündüz, *op. cit.*

permanence du mariage arrangé, parfois même plus souvent qu'en Turquie, entre cousins germains (avec deux tendances opposées) : d'une part, le mariage entre cousins issus de frères, jugé incestueux selon la logique catholique, appelé « mariage arabe », mais relevant en fait plus d'un modèle méditerranéen qu'arabe, et, d'autre part, le mariage entre cousins issus de sœurs, appelé « mariage asiatique », parce que pratiqué en Chine, en Mongolie, au Vietnam..., et relevant pour les Turcs de la tradition altaïque commune aux peuples turcophones et mongolophones »⁴⁰.

Selon le même chercheur, « mariage arrangé ne signifie pas automatiquement mariage forcé, mais la limite entre ce qui relève de la tradition et ce qui renvoie à un acte délictuel ou criminel (viol en l'occurrence !) n'est pas toujours facile à tracer⁴¹ ». Dans sa forme la plus extrême, la violence de la contrainte familiale peut conduire à la perpétration de « crimes d'honneur » contre les jeunes femmes qui tenteraient de s'y soustraire⁴².

Les immigrés turcs sont ceux qui maîtrisent le moins le français et pratiquent le plus exclusivement leur langue d'origine

Cette endogamie hors-normes s'explique par l'existence d'un **cadre culturel propre et étanche**, dans lequel évolue la majeure partie de la communauté turque et qui la sépare nettement des autres populations (y compris de celles issues des pays musulmans du Maghreb). Les représentations structurant ce cadre sont fortement marquées par le **gurbet**, un attachement nostalgique à la terre des ancêtres qui « rappelle à chacun son exil et son extranéité à la société environnante »⁴³. Elles se caractérisent aussi par l'importance accordée à la turcité, dont les deux fondements essentiels sont **l'Islam et la langue turque**.

Le refus de l'acculturation diagnostiqué par l'endogamie se retrouve donc logiquement dans des pratiques langagières en rupture avec la société d'accueil. Parmi les différentes catégories d'immigrés, les turcophones ont en effet **la particularité d'une faible maîtrise du français et d'une pratique hégémonique de la langue d'origine au sein du foyer**.

L'enquête *Trajectoires et Origines* publiée par l'INED en 2016 révèle ainsi que **74% des turcs immigrés arrivés en France à 17 ans ou plus déclarent n'avoir eu aucune maîtrise orale du français au moment de leur installation** (20% avaient un niveau « intermédiaire » et seuls

⁴⁰ Stéphane de Tapia, *op. cit.*

⁴¹ Stéphane de Tapia, *op. cit.*

⁴² [Article du journal Le Monde](#) à ce sujet (2011)

⁴³ Mehmet Ali-Kanci, *op. cit.*

6% étaient « à l'aise »), soit la proportion la plus élevée parmi toutes les nationalités étudiées⁴⁴. Si leur maîtrise tend à s'améliorer après une certaine période de présence, elle n'en demeure pas moins en net retrait par rapport aux autres immigrés : **seuls 31% des femmes et 57% des hommes immigrés turcs se déclarent « à l'aise » à l'oral en français** au moment de l'enquête, soit le niveau le plus bas de l'étude⁴⁵.

Ce différentiel de 26 points entre les sexes résulte sans nul doute du rôle traditionnel des femmes turques, essentiellement centré sur le foyer et peu porté au contact avec l'environnement extérieur - ou alors dans le cadre exclusif de la communauté. Or les immigrés turcs sont également ceux qui **déclarent le plus souvent transmettre exclusivement leur langue d'origine à leurs enfants**⁴⁶. La transmission familiale s'appuie notamment sur l'omniprésence des médias turcophones audiovisuels et écrits : grâce à la diffusion satellitaire, la plupart des grandes chaînes de télévision turque « *ont des filiales européennes proposant des émissions, des débats, des films destinés aux Turcs d'Europe* », tandis que « *les éditions européennes des grands titres de la presse nationale turque sont éditées et distribuées via l'Allemagne* »⁴⁷.

À cette inculcation privée s'ajoute un **recours plus fréquent aux Enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO)**⁴⁸ au sein de l'école publique française. Le Ministère de l'Education nationale estimait qu'environ 13 000 élèves suivaient des ELCO en turc pour l'année scolaire 2018/2019 ; d'après Jérôme Fourquet, « *l'on constate que les classes ELCO sont davantage fréquentées par les jeunes d'origine turque que par les jeunes d'origine maghrébine* »⁴⁹. Ces cours étant « *donnés par des enseignants originaires des pays concernés qui sont mis à disposition par leurs gouvernements respectifs ou recrutés localement par les autorités consulaires* »⁵⁰, la question de leur politisation au bénéfice du gouvernement d'Ankara se pose régulièrement. Comme le souligne le chercheur Tigrane Yégavian, « **les manuels envoyés par le ministère turc aux enseignants des ELCO véhiculent la propagande ultra-nationaliste, négationniste – référence au "soi-disant génocide arménien" – et fondamentaliste du régime d'Erdoğan** »⁵¹.

⁴⁴ Stéphanie Condon et Corinne Régnard, « Les pratiques linguistiques : langues apportées et langues transmises » in *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, INED éditions, 2016, p. 124

⁴⁵ Stéphanie Condon et Corinne Régnard, *op. cit.*, p. 126

⁴⁶ Stéphanie Condon et Corinne Régnard, *op. cit.*, p. 130

⁴⁷ Mehmet Ali-Kanci, *op. cit.*

⁴⁸ [Présentation du dispositif](#) par le Ministère de l'Education nationale

⁴⁹ Jérôme Fourquet, *op. cit.*, p. 172

⁵⁰ Ministère de l'Education nationale, *op.cit.*

⁵¹ Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 20

L'Islam turc en France se structure de manière séparée, avec ses propres organisations et ses mosquées sous tutelle politique

La diaspora turque cultive également sa singularité dans la pratique religieuse. Musulmane sunnite dans sa grande majorité, elle ne se mêle presque jamais aux autres fidèles musulmans présents sur le sol français - issus pour l'essentiel du Maghreb et de l'Afrique sahélienne. Comme le relève Jérôme Fourquet, « **les communautés turques disséminées sur le territoire national se dotent quasi systématiquement de leur propre mosquée, alors que les musulmans issus d'autres origines partagent souvent le même lieu de culte** »⁵².

La Turquie intègre de longue date ses imams « officiels » au sein de l'administration d'Etat. Ceux-ci relèvent de la « Présidence des affaires religieuses » (**Diyanet**), une sorte de puissant **Ministère du culte** qui opère en Europe sous le paravent de l'Union islamique turque des affaires religieuses (DITIB). Il est lié en France au **Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF)**, créé en 2001 et qui gère aujourd'hui un réseau de **280 mosquées** dans lesquelles opèrent **151 imams directement détachés par le gouvernement turc**⁵³. Ces fonctionnaires sont autant de relais potentiels pour la vision politico-religieuse du président Erdogan auprès des Turcs vivant en France.

À cet Islam d'Etat s'ajoutent des **confréries turques non-gouvernementales**, mais néanmoins très proches des autorités d'Ankara. Il en va ainsi de la **Confédération islamique Millî Görüs** (« Vision nationale »), fondée en 1995 par Necmettin Erbakan - ancien premier ministre et inspirateur de Recep Erdogan - à destination des populations turques d'Europe occidentale. Cette organisation siégeant à Cologne agit « **comme la maison-mère de tous les partis islamistes turcs** »⁵⁴, dont l'AKP au pouvoir. Elle s'est fait connaître du grand public français en 2021 lorsque la municipalité de Strasbourg a adopté le principe d'une subvention de 2,5 millions d'euros pour la construction de sa grande mosquée dans la ville ⁵⁵. Ayant connu un fort développement dans l'Est depuis trente ans, Millî Görüs aurait aujourd'hui la main sur **71 mosquées et 286 associations** en France⁵⁶. Elle cible particulièrement l'éducation des plus jeunes à travers l'ouverture d'écoles musulmanes⁵⁷, des cours de turc et d'histoire ou encore des programmes d'aide sociale et administrative.

⁵² Jérôme Fourquet, *op. cit.*, p. 172

⁵³ Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 18

⁵⁴ Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 17

⁵⁵ [Résumé de l'affaire par Le Figaro](#)

⁵⁶ Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 17

⁵⁷ En témoigne [le projet controversé d'ouverture d'une école à Albertville \(Savoie\)](#)

Il est à noter que le CCMTF et Millî Görüs font partie des quatre associations membres du Conseil français du Culte Musulman (CFCM) à avoir **refusé de signer la « Charte des principes pour l'Islam de France »**⁵⁸, censée affirmer la compatibilité entre la religion musulmane et les principes républicains.

La diaspora, un instrument de pression au service du président Erdogan et du nationalisme turc

L'ampleur de la communauté turque en France, son degré relativement élevé de cloisonnement et sa structuration très forte en font évidemment un levier majeur d'influence pour le gouvernement turc dans ses relations avec la France.

Ce rôle est grandement facilité par le large soutien dont le président Recep Tayyip Erdogan et son parti l'AKP bénéficient au sein de cette communauté. Lors de l'élection présidentielle de 2018, **Erdogan a obtenu 63,9% des suffrages exprimés dans les bureaux de vote ouverts en France** (ambassade et consulats), soit **11,4 points de plus que la moyenne nationale turque** (52,5%). Lors des élections législatives de 2015, l'AKP a remporté 50,7% des suffrages en France - soit 10 points de plus qu'en Turquie (40,9%) ; à Lyon, ce score est monté à 74,6%. On peut par ailleurs supposer que les minorités kurdes, aléviennes ou chaldéennes vivant en France étaient surreprésentées parmi les non-votants pour l'AKP.

Outre ce rôle de « *réservoir de voix* »⁵⁹, la diaspora sert aussi de **vivier militant pour les ultra-nationalistes turcs** qui se structurent à travers l'Europe. C'est particulièrement le cas du mouvement des **Loups Gris**, groupe néo-fasciste d'inspiration antichrétienne, antisémite et antikurde, étroitement associé au Parti d'action nationaliste (MHP) - soutien du président Erdogan. Les liens des Loups Gris avec l'appareil de renseignement turc amènent à les considérer comme « **le bras armé de l'Etat profond** »⁶⁰. Leur implication est notamment évoquée dans les intimidations anti-arméniennes de Décines, Vienne et Dijon à l'automne 2020. Bien qu'ils soient formellement dissous par le gouvernement français en novembre de cette année. L'impact pratique de cette décision est incertain (puisqu'elle visait un « groupement de fait » et non une association structurée). L'idéologie des Loups Gris subsiste d'ailleurs à travers plusieurs organisations-paravents, dont la **Fédération turque de France**⁶¹.

⁵⁸ Voir [l'article du Figaro à ce sujet](#)

⁵⁹ Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 22

⁶⁰ Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 15

⁶¹ Voir [l'article du Nouvel Obs à ce sujet](#)

Cette pratique du faux-nez est commune aux différents relais d'Ankara. Elle se manifeste par un **entrisme marqué à l'échelon politique local**, en particulier dans les régions de forte implantation turque ; Tigrane Yégavian a recensé plusieurs de ces situations à l'occasion des municipales de 2020⁶². Une stratégie plus visible est néanmoins tentée avec la création du **Parti Egalité et Justice (PEJ), branche officieuse de l'AKP en France**. Le PEJ a concouru aux élections départementales de 2015 et aux législatives de 2017, en ciblant là aussi les principaux territoires de la diaspora. Son programme proposait entre autres de faire de l'Aïd un jour férié et d'abolir la loi de 2004 interdisant les signes religieux à l'école publique ; sa communication électorale mobilisait les thèmes de la « *diversité* » et du « *vivre-ensemble* ».

À travers le Comité de coordination des musulmans turcs de France et son important poids démographique, Ankara est également parvenu à placer l'un de ses représentants à la tête du Conseil français du culte musulman. Entre 2017 et 2019, **le CFCM a été présidé par Ahmet Ogras, parent par alliance du président Erdogan** et animateur de longue date des réseaux de l'AKP en Europe. Cette prise d'influence s'inscrit dans le cadre global d'une stratégie hégémonique de la Turquie sur l'Islam en Europe.

De manière générale, la communauté turque se trouve systématiquement « *activée à l'occasion des tensions entre Paris et Ankara* »⁶³ pour **faire pression sur les décideurs politiques français** - et ce bien avant les crises de 2020. En janvier 2012 par exemple, 15 000 manifestants turcs ont défilé à Paris contre une proposition de loi visant à pénaliser la négation du génocide arménien, brandissant des panneaux de forme de carte électorale⁶⁴. Le sens de cette manifestation co-organisée par Ahmet Ogras était net : les Turco-Français sont nombreux, largement fidèles à leur pays d'origine et déterminés à le défendre.

Alors que la France est confrontée à l'hostilité grandissante de la Turquie sur plusieurs théâtres militaires et politiques, un tel constat appelle des réponses politiques courageuses.

Pour aller plus loin :

- Tigrane Yégavian, *Les diasporas turque et azerbaïdjanaise de France : instruments au service du panturquisme*, Centre Français de Recherche sur le Renseignement, 2021 ([Lien](#))
- Mehmet Ali-Akinci, « La communauté turque en France en 2020 », revue *France Forum*, mai 2020 ([Lien](#))
- Jérôme Fourquet, *L'Archipel français*, Seuil, 2019

⁶² Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 21

⁶³ Tigrane Yégavian, *op. cit.*, p. 11

⁶⁴ [Photographies](#)

- Ségolène Débarre et Gaye Petek, *Histoire des Turcs en France*, éditions du Détour, 2019
- Stéphane de Tapia, « Permanences et mutations de l'immigration turque en France », *Hommes & Migrations*, juillet 2009 ([Lien](#))